

Enseignant acquitté L'avocat de la défense réclame une commission parlementaire

Katia Bussière

Le Journal de Québec

Me Jean Dury, qui défend les enseignants depuis 20 ans, réclame une commission parlementaire pour déterminer de quelle façon les professeurs peuvent être mieux protégés.

Celui qui a obtenu l'acquittement de Paul Gonthier veut débattre de la question avec les ministères de la Justice, de la Sécurité publique et de l'Éducation. «C'est bien de protéger l'enfant, mais où est la protection du professeur? On demande une protection minimale», affirme Me Dury.

Il est inacceptable, selon lui, qu'un «professeur parte le matin, aille enseigner à des élèves et se retrouve au criminel quand il a donné 30 ans de sa vie pour les enfants». «Même si le professeur est acquitté, ce n'est pas une victoire parce qu'il reste très vulnérable. La moindre désapprobation face à ses élèves peut mener à une nouvelle accusation», relate l'avocat.

Me Dury se questionne sur l'interprétation d'une décision de la Cour suprême qui stipule qu'un professeur ne doit pas être en colère. «Les professeurs ont des émotions. Alors, c'est quoi la ligne de démarcation entre la colère et être fâché? Qui n'a jamais été vraiment fâché contre un enfant? Appliquer à la rigueur le jugement de la Cour suprême est délicat. C'est demander à l'humain d'être contre nature», insiste-t-il.

Me Dury se dit contre l'installation de caméras vidéo dans les classes pour prévenir le crime. Selon lui, un tel geste ferait régner un climat de non-confiance. Il faut trouver d'autres solutions, d'après lui.

Deux autres cas

Outre le cas de Paul Gonthier, deux autres enseignants de la Commission scolaire des Navigateurs, sur la Rive-Sud, sont accusés de voies de fait sur des élèves. Richard Deschâtelets a subi son procès, lundi, et le jugement est prévu le 27 octobre. Il a été congédié au printemps. Le procès de Jean Gagnon aura lieu le 2 octobre.

La présidente du Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives, Andrée Turbide, a accueilli l'acquittement de Paul Gonthier avec soulagement. «J'ai vu ces enseignants-là venir au bureau, presque tous les matins, et être démolis. Ils nous disent qu'ils ne sont pas des criminels. C'est difficile pour les enseignants, car, dans l'exercice de leurs fonctions, ils détiennent l'autorité parentale. Là, s'ils font respecter l'autorité, ils risquent d'avoir un dossier criminel», argue-t-elle

La Commission scolaire des Navigateurs, par la voix de la porte-parole Nathalie Gagnon, a dit que l'acquittement de Paul Gonthier est une «bonne nouvelle».